



Compte rendu de la réunion de la CLE

Vendredi 20 Octobre 2023 à 10h

Collège des Collectivités Territoriales (24)				
Organisme	Titulaire	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Commune de Valréas, Président de la CLE	M. Patrick ADRIEN	X		M. Anthony ZILIO
SMBVL, Vice-Président de la CLE	M. William AUGUSTE			
Conseil Régional PACA	M. Jean AILLAUD			
Conseil Régional RA	Mme Patricia PICARD		X	
Conseil Départemental 84	M. Anthony ZILIO		X	
Conseil Départemental 26	M. David BOUVIER		X	
SIER Rhône Aygues Ouvèze	M. Patrice ESCOFFIER	X		M. Olivier SALIN
SIEA RIVAVI	M. Jean Daniel UGHETTO		X	
Synd. Mixte Baronnies Prov.	Mme Rosy FERRIGNO	X		M. Jean Daniel UGHETTO
Synd. Mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies	M. Yves LEVEQUE		X	
CC Drôme Sud Provence	M. Patrice ESCOFFIER	X		M. Rémy PARRIER
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	M. Philippe SAYN		X	
CC Rhône Lez Provence, Vice-président de la CLE	M. Jean-Yves MARECHAL	X		M. André VIGLI
CC de Dieulefit Bourdeaux	M. Franck MUCKE		X	
CC des Baronnies en Drome Provençales, Vice Président de la CLE	M. Olivier SALIN		X	
Communes de Grillon, Richerenches et Visan	M. Jean-Marie GROSSET		X	
Communes de Mondragon, Mornas et Lagarde-Paréol	Mme. Bruna ROMANINI		X	
Commune de Bollène	M. André VIGLI		X	
Communes de Vinsobres et Venterol	M. Claude SOMAGLINO	X		M. Yves LEVEQUE
Communes de Bouchet, La Baume Transit	Mme Nathalie GORDILLO	X		M. Rémy PARRIER
Communes de St Pantaléon les Vignes, Rousset les Vignes, Montbrison sur Lez, Le Pègue et Taulignan	M. Jean-Paul MAZEL	X		M. Philippe SAYN
Communes de Montjoux, Vesc, Teyssières et Roche St Secret Béconne	M. Jérôme ROUX		X	
Communes de Rochegude, Tulette et Suze la Rousse	M. Rémy PARRIER		X	
Communes de Colonzelle, Grignan, Chamaret et Montségur sur Lauzon	M. Yves FEYDY	X		M. Jean Marie GROSSET
Collège des représentants de l'Etat (9)				
Préfet coordonnateur de bassin				
DDT 26	M. Emmanuel PRINCIC	X		DDPP26
DDT 84	Mme Caroline HENRY-de VILLENEUVE	X		ARS84

DREAL PACA	M. Le Directeur			
DDPP de la Drôme	M. Le Directeur		X	
ARS Drôme	M. le Directeur		X	
ARS Vaucluse	M. Le Directeur		X	
Office Français pour la Biodiversité	Mme Marion LANGON	X		ARS 26
Agence de l'eau RMC	Mme Laurence CATTALORDA	X		DREAL PACA
Collège des représentants des usagers (13)				
Chambre agriculture 84	M. Clément ROUX		X	
Chambre agriculture 26	Mme Sandrine ROUSSIN		X	
CCi de Vaucluse	M. Pascal LOUBEYRE		X	
Comité départ. de Tourisme de la Drôme	M. Bruno DOMENACH		X	
FDPPAM 26	M. Alain LOGER	X		M. Serge SULMON
FDPPAM 84	M. Serge SULMON		X	
FRAPNA Drôme	M. Lionel JACOB	X		Cci de Vaucluse
FNE Vaucluse	M. Patrick FAURE	X		
Ass. pour la défense des riverains du Lez	M. André MANITE	X		Comité départ. de Tourisme de la Drôme
Syndicat d'Irrigation Drômois	M. Maryannick GARIN		X	
OUGC	M. Michel BRES		X	
CNR	M. David FERRY			
Association UFC Que Choisir	M. Denis JACOB			
Autres personnes présentes				
M. CAVOY Valentin	Fédération de pêche			
Mme LESAFRE Nathalie	Service Riviere, CD26			
Mme Sandrine BATUT	Animatrice SAGE, SMBVL			

M. Patrick ADRIEN, Président de la CLE ouvre la séance.

M. Jean Paul MAZEL est désigné secrétaire de séance.

POINT 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLE DU 26 JUIN 2023

M. le Président a rappelé que la CLE s'est réunie le 26 juin pour adopter le rapport d'activité de la CLE de l'année 2022 et lancer le travail de modification du projet de SAGE suite au bilan de la consultation des instances officielles sur le projet de SAGE.

Le compte rendu de la CLE du 26 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINT 2 : ADOPTION DU PROJET DE SAGE MODIFIE ET SES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

M. le Président a indiqué que la CLE du 26 juin avait acté la nécessité d'apporter des modifications au projet de SAGE. L'ensemble des documents constituant le projet de SAGE a ainsi été impacté (PAGD, Atlas cartographie, Règlement) ainsi que le Rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique. C'est ce projet de SAGE modifié complété par des documents d'accompagnement qui sera soumis à enquête publique. Les documents d'accompagnement sont ainsi les suivants :

- Pièce 1 : Rapport de présentation (Résumé non technique)
- Pièce 4 a : Rapport d'évaluation environnementale
- Pièce 4 b : Résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale
- Pièce 5 a : Rapport de synthèse de la consultation des instances officielles
- Pièce 5 b : Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

Monsieur le Président a fait un état des modifications apportées au projet de SAGE.

M. Marion LANGON demande des précisions sur la modification d'écriture apportée à l'exception de la règle 2 afin de vérifier que cette nouvelle exception n'ouvre pas de portes à un contournement de la règle. Elle demande également qu'une mention dans la règle 4 renvoie vers la cartographie plus précise des zones humides de l'atlas cartographique et qu'il en soit de même pour la cartographie des ZEC (Zones d'Expansion de Crues) (règle 7).

Ces propositions de modifications sont validées par les personnes présentes.

M. Lionel JACOB regrette le faible nombre de délibérations des communes dans le cadre de la consultation des instances officielles : seulement 5 sur 28.

Il est rappelé qu'en l'absence de délibération, l'avis est réputé favorable.

M. Patrice ESCOFFIER réagit suite à la présentation en regrettant que le règlementaire, bien que nécessaire et bien ficelé (dispositions vis-à-vis de l'APPHN), n'empêche pas la survenue de nouvelles coupes rases. Il interroge les représentants des services de l'Etat sur les moyens dont dispose les maires pour faire appliquer cette réglementation. Pour la dernière coupe rase de ripisylve, ni l'OFB, ni la DDT, ni la gendarmerie n'a bougé. Du règlementaire sans moyens de le faire appliquer ne sert à rien. Quel soutien est-il possible d'avoir ? A qui faut-il s'adresser ?

M. Jean Paul MAZEL ajoute que les élus sont démunis face aux incivilités et agressions faites à l'environnement. Ils interpellent l'administration : soit les retours sont trop longs, soit il n'y en a pas.

M. Emmanuel PRINCIC répond que c'est effectivement à l'Etat de mettre les moyens de contrôle. Pour l'APPHN, l'objectif partagé des services de l'Etat est de se doter de moyens. Il s'agit d'une nouvelle réglementation et cela représente donc un nouveau temps de contrôle qui n'est pas encore organisé. Il faut que l'Etat se mette en ordre de marche, avec une organisation et un temps précis.

M. Patrick FAURE rappelle que les associations de protection de la Nature étaient les premiers à s'opposer à des coupes rases et ont travaillé à des mesures intéressantes dans l'APPHN. Ils ont à cœur que ces règles s'appliquent.

Mme Caroline HENRI de VILLENEUVE exprime qu'il faut impérativement une intervention de proximité (gendarmerie ou mairie) pour être réactif car Avignon et Valence sont trop éloignés.

Après débat il est convenu qu'une fiche reflexe soit construite dans le cadre d'une séance de travail pour organiser le contrôle.

M. Patrice ESCOFFIER souligne qu'il faut faire un exemple, cette infraction ne doit pas rester impunie et que les choses se disent.

M. le Président propose de procéder au vote afin d'adopter le projet de SAGE modifié suite à la consultation des instances officielles en intégrant l'ajout d'un renvoi aux cartes de l'atlas cartographique dans les règles 4 et 7 et de solliciter sa mise en enquête publique.

M. Yves FEYDY présente les intentions de vote de M. Jean Marie GROSSET dont il a le pouvoir : M. Jean Marie GROSSET prend acte de l'évolution favorable de la cartographie de la ZEC mais demeure non entièrement rassuré et souhaite s'abstenir quant à l'adoption du projet de SAGE modifié.

M. Jean Louis GRAPIN précise que la cartographie de la ZEC de Grillon a été modifiée à la marge pour exclure le camping et d'autres bâtis concernés. M. le Maire de Grillon a eu des échanges avec le sous-préfet de Carpentras. Il a été validé que l'on respecte le principe de préservation de la ZEC même en excluant des zones déjà aménagées et le SAGE ne dicte pas les règles d'urbanisme sur les ZEC.

Le projet de SAGE modifié ainsi que les documents d'accompagnement qui seront joints au dossier d'enquête publique sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINT 3 : ADOPTION DU PTGE (PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU)

Le contenu du PTGE a été présenté en séance et notamment son programme d'action dont l'ensemble des gains ne représente que 536 720 m³ sur l'objectif de 890 000 m³. Un effort supplémentaire de 354 000 m³ sera donc nécessaire. De nouvelles actions devront donc venir compléter le programme d'actions tout au long de la mise en œuvre du PTGE.

M. Yves FEYDY indique qu'il ne faut pas chercher seulement des solutions d'économies d'eau mais d'autres solutions. Les rejets de STEP pourraient être stockés l'hiver et restitués pour l'irrigation ; il faut aussi distinguer l'eau potable des eaux de services.

M. Patrick ADRIEN témoigne que la ville de Valréas recherche une solution d'utilisation des eaux usées traitées de la STEP pour le nettoyage de la voirie comme cela se fait ailleurs.

M. Yves FEYDY explique que sa commune dispose d'une source productive qui est contaminée par des E. Coli, il pourrait être possible de la stocker et de l'utiliser en eau de service. Il faudrait ne pas être dans la restriction mais réfléchir à des solutions.

M. Patrick ADRIEN ajoute qu'il a eu beaucoup d'études et de travail sur la maîtrise de l'irrigation, cela fait partie aussi des solutions à déployer.

M. Yves FEYDY cite la ferme Expérimentale d'Etoile sur Rhône dans laquelle beaucoup de travaux sont menés.

M. Jean Paul MAZEL réagit : on voit encore des canons d'arrosage qui fonctionnent en pleine journée, ce n'est pas compréhensible, il y a donc des évolutions encore possibles. Il note que cet été les consommations AEP ont diminué, le grand public semble donc avoir compris l'enjeu de la ressource.

M. Lionel JACOB rappelle que les économies sont à faire d'abord et le stockage ne pourra se faire que lorsqu'il n'y aura plus de marge.

M. Patrice ESCOFFIER insiste sur la nécessité de ne pas se limiter aux solutions d'économies d'eau.

Mme Marion LANGON reprend ses propos évoqués lors de la commission ressource : elle est favorable au projet de PTGE mais il reste pour l'instant un document de programmation pragmatique sur un calendrier de 6 ans. Toutefois, ce programme n'est pas suffisant par rapport aux effets attendus du changement climatique. Les débats d'aujourd'hui et de la commission dernière mettent en évidence la nécessité de travailler à des scénarios futurs. Ce n'est pas dans l'urgence que l'on prépare l'avenir. Il faut baisser nos besoins mais c'est le plus difficile.

M. Patrick ADRIEN ajoute que la réduction des besoins touche tout un tissu économique. Les élus mettent aujourd'hui le tourisme en avant mais il faut pouvoir gérer la surconsommation l'été et l'agriculture fournit les paysages qui servent le tourisme.

M. Emmanuel PRINCIC indique que l'on change le principe de raisonnement en passant d'un plan de gestion à un projet de territoire. Cela devient un projet politique, on passe d'un cadre d'experts à des décisions politiques qui touchent directement l'aménagement du territoire. Il faut définir une gouvernance capable de répondre à cette tâche. On est sur une transition, on se met en ordre de marche vers une configuration «Projet de Territoire ». La DDT 26 est donc à se titre favorable au PTGE tel que proposé aujourd'hui.

Mme Caroline HENRI de VILLENEUVE complète que la DDT84 est aussi favorable à ce PTGE et qu'il faut mener les études et les actions qui permettent de rentrer vraiment dans un projet de territoire. Il faut que chaque secteur évolue, chacun a des efforts à faire. C'est une petite révolution.

Mme Laurence CATTALORDA souligne que les communes font déjà de beaux efforts qui devront être poursuivis.

M. Yves FEYDY exprime qu'il est très grave de vouloir retirer la compétence eau potable aux communes avec la Loi Nôtre. Ils étaient encore 200 maires à Valence pour demander le retrait de ce transfert de compétence.

M. Patrick ADRIEN indique qu'il soutient les maires ruraux mais qu'il existe encore des maires qui ne s'occupent pas de leurs réseaux et préfèrent mettre la priorité sur les roses. Ils se servent du budget de l'eau pour faire autre chose. Aujourd'hui chacun rentre dans des démarches de Schémas Directeurs et pourrait gérer correctement.

M. Patrick FAURE souligne qu'il faut développer les actions d'évolution des besoins mais comment faire ? comment atteindre les DOE ?

Le PTGE est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

M. le Président lève la séance.

**Le secrétaire de séance,
Jean Paul MAZEL**



Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le



ID : 084-258403005-20240208-2024_01DSAGE-DE